

Question écrite du 27 avril 2016 de M. Amar Madani: «Bilan de la convention entre la Ville de Genève et l'Office cantonal de l'emploi».

Le rapport D-65 «Bilan social 2015 des ressources humaines», envoyé aux conseillers municipaux, fait état d'une convention que la Ville de Genève a signée avec l'Office cantonal de l'emploi (OCE) dans le but de mesurer l'implication de la Ville dans la politique de réinsertion des chômeurs.

Existe-t-il un bilan nous permettant de connaître le nombre d'engagements des demandeurs d'emploi inscrits à l'OCE par la Ville de Genève?